

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juillet 2026

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – JJ COMBARET – P. WUILLEMIN – T. BONNEMOY - B. COLIN et Mesdames C. QUÉZET – L. DEBOUDARD - J. ZENNOUCHE – L.DESBORBES et V. GUYOT.

Absent : J.Y. FERRON

Virginie GUYOT est nommée secrétaire de séance.

Avant le début de la réunion, Christine DESNOYER, directrice du Centre Social de Jaligny – Neuilly est venue présenter l'association, le territoire, l'équipe, et les différentes activités proposées pour tout public, ainsi que la convention de partenariat 2024/2027 signée entre le Centre Social et les communes adhérentes.

Le compte rendu de la séance du 5 Juin 026 est approuvé à l'unanimité.

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

M. Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2027.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal à 7 voix pour et 2 abstentions décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Charge Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DGFIP – Fiabilisation des bases fiscales.

M. Le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier de la DGFIP qui propose une mise à jour des bases fiscales des logements dans l'Allier. Une étude a montré que 20 % des locaux d'habitation ne sont pas recensés correctement concernant certains équipements de confort.

Cette régulation vise à rendre la fiscalité plus équitable entre les contribuables et permettre de régulariser les recettes fiscales pour les communes.

Les membres à l'unanimité donnent leur accord afin que la demande soit déposée avant le 1^{er} septembre 2026 pour un effet à compter de l'imposition 2027.

Emprunt pour travaux d'investissement.

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la confection du budget 2026, il a été prévu d'avoir recours à un prêt d'environ 140 000 € afin de financer des travaux d'investissement.

Plusieurs établissements bancaires sont consultés, nous attendons d'avoir toutes les propositions afin de pouvoir concrétiser ce prêt, le choix sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Allier Bourbonnais Territoires – convention support technique 2026-2030.

M. Le Maire informe les membres que les services d'Allier Bourbonnais Territoires proposent des services informatiques et numériques aux communes, notamment :

- l'assistance technique et la formation sur les logiciels Cosoluce,
- la remise et l'installation des certificats de signature électronique Certeuropé.

Les anciennes conventions étaient arrivées à échéance le 31/12/2025, une nouvelle convention été adoptée, elle prend en compte :

- l'hébergement des logiciels Cosoluce en mode Saas Coloria.
- la mise à jour des dispositions relatives à la protection des données.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention établie pour une durée de 5 ans : 2026 à 2030.

Renouvellement contrat CDD – personnel école.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de Mme Coralie Garrivier, adjoint technique à l'école, se termine le 31 juillet 2026.

Celle-ci donnant satisfaction, les membres approuvent le renouvellement de son contrat pour une durée d'un an soit du 01/08/2026 au 31/07/2027.

Correspondant Incendie et Secours.

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de Monsieur Le Préfet chaque conseil municipal doit désigner un Correspondant Incendie et Secours parmi ses membres.

Les membres à l'unanimité nomment M. Patrick WUILLEMIN, correspondant Incendie et Secours qui sera l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au sein de la commune. :

Questions diverses :

- AGR Concept de Boucé recherche un terrain constructif afin de s'agrandir et faire un atelier. Préparation moto de course. Lui proposer un rendez-vous afin de faire le point.
- Dans le logement communal situé au 10, Place Saint-Barthélémy - qui est à refaire entièrement, à réfléchir pour faire un partage d'un local pour les associations – voir les associations Comité des Fêtes, Entente des Associations Trézelloises et Pompiers.
- Canicule : problème école et mairie
Edf dispositif été 2026 : valable fin septembre 2026 (aide pour achat de climatiseur mobile – ventilateur – brumisateur).
Pour l'école : Végétalisation de la cour - Brumisateur peut être à installer sous le préau - Rideau occultant isolant.
Tri à faire dans les locaux de l'école (peut être journée citoyenne).
- Peut-être établir un règlement intérieur lors de la location des logements communaux (logement école et mairie).
- Voir pour installation d'un casier locker dans le bourg.

Rendez-vous à la mairie avec - le Président de la Communauté des Communes et le Directeur des services : le 28 juillet à 11 heures

- Les Conseillers départementaux le 17 juillet à 14 heures.

Prévoir une récompense pour les élèves qui rentrent au collège en 6^{ème} en collaboration avec le Maire de Varennes sur Têche et Bert.

Réunion recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier 2027 au 20 février 2027 : mardi 15 septembre à 10 – 12 heures visio.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 14 septembre ou vendredi 18 septembre avec intervention de la gendarmerie en début de réunion.

Fin de la séance à 22 h 30.

